Novembre 2006 Série socio-économique 06-024

Ménages autochtones vivant en milieu urbain : profil des conditions dans les Prairies et les Territoires par rapport à la démographie, au logement et à l'économie

INTRODUCTION

Cette étude sur les ménages autochtones en milieu urbain a été entreprise en vue de brosser un tableau de leurs conditions de logement et de leur situation socio-économique dans 19 collectivités, situées en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi qu'au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nuvavut. Inspiré des derniers résultats du recensement publiés par Statistique Canada et d'autres données recueillies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le rapport examine les variables suivantes : population; âge; mobilité; niveau de scolarité; chômage; revenu du ménage; itinérance; catégorie de ménage; taux de propriétaires et besoins impérieux en matière de logement.

Les résultats de l'étude ont permis d'établir des données de base pour aider les organismes qui s'intéressent au logement des Autochtones et au logement abordable, ainsi que pour alimenter les discussions communautaires.

VARIABLES ÉTUDIÉES

Population

La population autochtone[1] des villes canadiennes a connu une croissance phénoménale de 1981 à 2001, et dans les centres urbains faisant l'objet de l'étude, elle a plus que doublé. Les Autochtones représentent 6,0 % de la population urbaine dans le cadre de l'étude. Or à l'échelle nationale, ils contribuent pour seulement 2,1 % de la population totale. Statistique Canada estime que la hausse de 22 % de la population autochtone en milieu urbain résulte d'un taux d'accroissement naturel de 10 % et d'une augmentation de 12 % des répondants à la question sur l'identité autochtone, lors des deux recensements.

Âge

Dans les 19 centres urbains, 44,3 % de la population autochtone avaient moins de 20 ans, comparativement à 26,3 % des non-Autochtones. Dans la catégorie des 20 à 44 ans et plus, la proportion d'Autochtones et de non-Autochtones était comparable, les deux groupes représentant respectivement environ 40 % de la population. Le groupe âgé de plus de 44 ans, toutefois, ne comprenait que 16,1 % d'Autochtones, mais 34,8 % de non-Autochtones.

---

[1] Sont incluses dans la population autochtone les personnes ayant déclaré (lors du Recensement de 2001) appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis, ou Inuit et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada* et/ou ayant déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une première nation.

Les données utilisées pour cette étude proviennent de Statistique Canada. Profil de la population autochtone du recensement de 2001; Tableaux thématiques; catégories de ménages; Statistique Canada (Juin 2005). Situation des peuples Autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, 1981 à 2001; Indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Mobilité

Divers motifs incitent ou obligent les gens à déménager, notamment la recherche d'occasions plus prometteuses, l'expulsion de leur logement ou la perte d'emploi. Peu importe le motif, ce facteur compromet, en règle générale, les chances d'accéder à la propriété pour les personnes concernées, et favorise la demande de logements locatifs.

Bien que les chiffres varient dans les 19 centres étudiés, à quelques exceptions près, le taux de mobilité des Autochtones est constamment plus élevé que celui des non-Autochtones. En effet, les Autochtones sont presque deux fois plus susceptibles d'être mobiles que leurs concitoyens non-Autochtones. Selon les résultats du Recensement de 2001, de 35 à 50 %, environ, des Autochtones vivant dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)[3] des provinces des Prairies ont changé de résidence dans leur collectivité, au cours des cinq années antérieures.

Niveau de scolarité

En règle générale, un niveau de scolarité élevé se traduit par un accroissement du potentiel de gains. Sur le plan du logement, ce facteur favorise aussi l'accession à la propriété et à des habitations de qualité. Dans les cinq RMR à l'étude, 43,8 % des Autochtones, en moyenne, ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires, par comparaison à 27,5 % des non-Autochtones. Par ailleurs, seulement 6,4 % de la population autochtone détenaient un diplôme universitaire, contre 18,4 % des non-Autochtones. Si la tendance positive constatée, de 1981 à 2001, dans la fréquentation des établissements d'enseignement se poursuit, les perspectives d'emploi et le revenu des Autochtones en milieu urbain devraient s'améliorer dans la région.

Chômage

Malgré l'amélioration de la tendance étalée sur 20 ans, la population autochtone dans 18 des 19 collectivités faisant l'objet de l'étude affiche un taux de chômage plus élevé que les non-Autochtones — 14,7 % par rapport à 5,1 %. Dans tous les centres, sauf trois, la population autochtone affichait un taux de chômage supérieur à 10 %. Ce taux a en fait atteint plus de 20 % à deux endroits.

Revenu du ménage

Dans les 19 centres recensés, on a constaté un écart entre le revenu des Autochtones[4] et celui des non-Autochtones. Cet écart salarial explique pourquoi plus d'Autochtones éprouvent des besoins impérieux en matière de logement[5] en regard de leurs homologues non-Autochtones. Les frais de logement étant les mêmes pour tous, les ménages autochtones doivent consacrer une plus forte proportion de leur revenu à l'habitation.

Itinérance

Les données concernant les sans-abri[6] n'étaient disponibles que pour six des 19 centres à l'étude. Les peuples autochtones représentaient toutefois 26,5 % de la population des sans-abri, alors qu'ils ne constituaient que 4,8 % de la population totale.

Catégorie de ménage

L'étude portait sur les ménages monoparentaux[7] et multifamiliaux. Environ 30 % des ménages autochtones sont dirigés par un seul parent, contre 13,4 %, dans le cas des non-Autochtones. Dans les Prairies et les Territoires, plus de la moitié des enfants autochtones en milieu urbain vivent dans des familles monoparentales, tandis que cette proportion est de 17 à 19 % pour les non-Autochtones.

Les ménages multifamiliaux, souvent surpeuplés, éprouvent de ce fait des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages autochtones comptent 2,9 personnes et occupent, en moyenne, un logement de 2,6 chambres; ces chiffres sont de 2,5 et de 2,8 respectivement pour les non-Autochtones.

---

[3] Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un noyau urbain comptant au moins 100 000 habitants. Quant aux agglomérations de recensement (AR), elles doivent comprendre un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants.

[4] On définit un ménage autochtone comme suit : tout ménage non familial dont au moins la moitié des membres se déclarent Autochtones; ou tout ménage familial qui satisfait à au moins l'un des critères suivants : au moins un conjoint, conjoint de fait ou parent seul se déclare Autochtone; au moins la moitié des membres se déclarent Autochtones.

[5] La SCHL considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable et ne peut accéder à ce type d'habitation. Le terme « logement acceptable » s'entend d'un logement abordable, de qualité et de taille convenables. Un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement, si son habitation est inférieure à au moins l'une de ces normes.

Un logement est « abordable » si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Il est de qualité « convenable » s'il ne nécessite pas de réparations majeures. Enfin, il est de taille « convenable » s'il n'est pas surpeuplé, selon la Norme nationale d'occupation (SCHL, 1991).

[6] Sont considérées sans-abri, notamment les personnes qui utilisent les refuges d'urgence, celles qui vivent dans la rue, ainsi que celles qui habitent temporairement avec des membres de la famille ou des amis (les sans-abri invisibles).

[7] Selon Statistique Canada, un ménage monoparental est constitué d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants; un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus qui occupent le même logement privé.

Taux de propriétaires

Le taux de propriétaires des Autochtones vivant en milieu urbain dans les Prairies et dans les Territoires est de 40,7 %, contre 70,1 % pour leurs homologues non autochtones (voir la Figure 1). Cet écart de 30 % est le double du taux national pour les deux groupes (49,8 % contre 67,4 %).

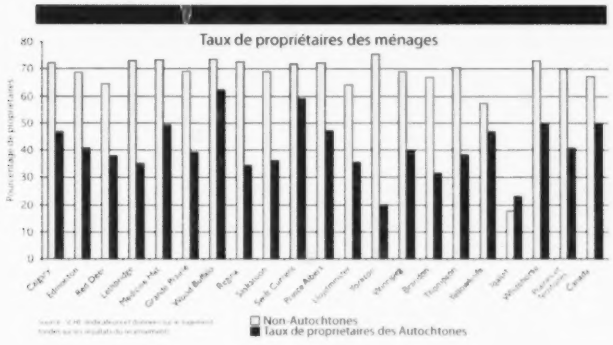

Figure 1 Taux de propriétaires des ménages autochtones et non-autochtones

Besoins impérieux en matière de logement

Dans les 19 centres à l'étude, les besoins impérieux en matière de logement des ménages autochtones sont bien supérieurs à ceux du reste des ménages. Ils sont par ailleurs plus élevés dans les RMR que dans les AR. Dans les Prairies et les Territoires, environ 25 % des ménages autochtones éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, contre 9,9 % des ménages non-autochtones. Malgré l'important repli de la fréquence des besoins impérieux en matière de logement de 1996 à 2001 chez les Autochtones, on constate toujours un écart considérable entre les Autochtones et les non-Autochtones (voir les Figures 2 et 3).

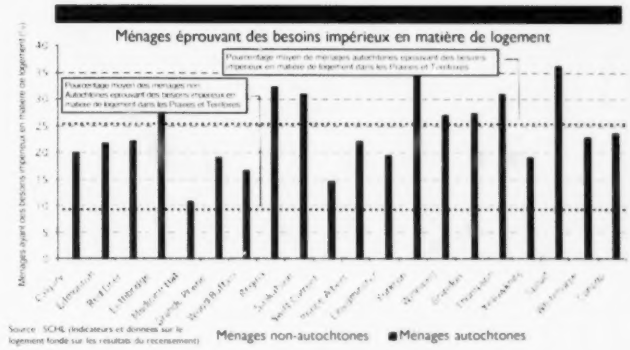

Figure 2 Ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement dans les RMR et les AR en 2001

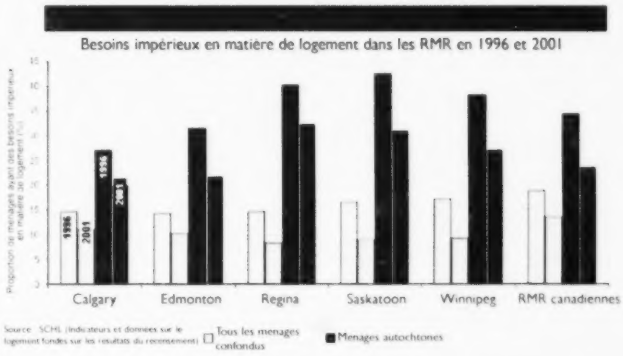

Figure 3 Comparaison des besoins impérieux en matière de logement dans les RMR, 1996 et 2001

CONCLUSIONS

Dans les Prairies et les Territoires, les Autochtones en milieu urbain représentent 6 % de la population totale. Cette proportion, presque trois fois plus élevée que la moyenne nationale, s'accroîtra sans doute au cours des prochaines années.

Cette étude a entre autres permis de constater que les Autochtones en milieu urbain dans les Prairies et les Territoires :

- ont un profil d'âge inférieur à celui des non-Autochtones. La proportion d'Autochtones âgés de moins de 20 ans est près du double de celle des non-Autochtones — soit plus de 44 % comparativement à environ 26 %;
- sont presque deux fois plus mobiles que leurs concitoyens non-autochtones;
- ont un niveau de scolarité inférieur; ainsi, 44 % des Autochtones des grands centres urbains ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 28 % pour les non-Autochtones;
- affichent un taux de chômage plus élevé que les non-Autochtones — près de 15 % par rapport à 5 % — et, de ce fait, ils gagnent en moyenne un revenu par ménage inférieur d'environ 15 000 $ à 20 000 $;
- sont surreprésentés au sein de la population des sans-abri — 26 % des sans-abri dans les villes où les Autochtones constituent moins de 5 % de la population totale (dans les quelques agglomérations pour lesquelles des données sont disponibles);
- sont beaucoup plus souvent chefs de famille monoparentale — 30 % contre 13 % pour les non-Autochtones — et vivent plus de deux fois plus souvent au sein d'un ménage multifamilial — 4 % comparativement à 2,2 %.

Malgré la tendance généralement positive étalée sur 20 ans et l'amélioration prononcée de leurs conditions de 1996 à 2001, les Autochtones éprouvent encore davantage de problèmes sur le plan du logement que les ménages non autochtones.

Tous les facteurs susmentionnés concourent à un plus faible taux de propriétaires — environ 41 % pour les Autochtones contre 70 % dans le cas des non-Autochtones; ils se traduisent en outre par un nombre deux fois plus élevé de ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, soit 25 % contre 9,9 %.

Directeur de projet à la SCHL : Tom Kerwin

Consultant de recherche : Brett Holmes

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2006, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 11-12-06

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

64805